

RÈGLEMENT 2008

Rectificatif du 16 janvier 2008

Dispositions spécifiques – CSO

Page 75

Art. 5.1 – Participations des poneys/chevaux

B - Selon le nombre d'épreuves par jour

EPREUVES	Club A	Club Poney	Club/ Ponam	Club/ Ponam	Amateur	Pro
INDICES	2,1	3,2,1,Elite	4,3,2,1	Elite	4, 3, 2, 1, Elite	4, 3, 2, 1, Elite
PARTICIPATIONS/JOUR	3	3	3	2	3	2

C – Selon le nombre de participations par épreuves

En épreuves Club et Ponam, un même poney / cheval peut concourir au maximum trois fois dans la même épreuve avec des concurrents différents.

En épreuves, Ponam1, Amateur 4 et 3, un même poney / cheval peut concourir deux fois dans la même épreuve avec des concurrents différents.

En épreuves Ponam Elite, Amateur 2, 1, Elite et Pro, un même poney / cheval peut concourir une seule fois dans la même épreuve.

~~Le même couple ne peut participer qu'à un seul Grand Prix par jour.~~

Page 83

Art. 6.3 - Cote des obstacles

1. Dans toutes les épreuves, sauf dans toutes les épreuves Amateur Elite, l'organisateur peut choisir de surélever les obstacles de 5 cm. Dans ce cas il doit impérativement l'annoncer sur son programme.
2. Le Chef de piste devra obligatoirement respecter la cote des épreuves, le seul facteur pouvant intervenir étant l'état du terrain.
3. La hauteur du 1er obstacle pourra être inférieure de 10 cm de la hauteur des autres obstacles.
4. La hauteur des obstacles de volée et triple barre est celle des oxers majorée de 5 cm en hauteur et de 20 cm maximum en largeur.
5. La hauteur et la largeur des combinaisons peuvent être inférieures de 5 cm en moyenne par rapport aux obstacles simples.